

## La CGB craint une baisse des rendements de 12 %

© 01/08/2018 |  Terre-net Média

**Les planteurs de betteraves se disent « inquiets » après la publication mercredi de la liste des cinq produits néonicotinoïdes interdits en France à partir du 1er septembre.**

Ces substances insecticides sont utilisées depuis 1992 dans l'**enrobage des graines de betterave** afin d'éradiquer le puceron vert, vecteur du virus de la jaunisse qui fait sécher les plantes et réduit fortement les rendements. « Il n'y a pas de solution contre cette maladie et les néonicotinoïdes sont très importants pour la betterave car ils permettent de défendre la plante pendant 90 à 100 jours durant la période de sa croissance, entre avril-mai et juillet », a déclaré à l'AFP Alexandre Quillet, membre du bureau de la **Confédération générale des planteurs de betteraves** (CGB) et président de l'Institut technique de la betterave.

La CGB estime que les « rendements vont baisser au moins de 12 % et évalue la perte à 300 euros par hectare au minimum » après l'**interdiction des néonicotinoïdes**. Selon Alexandre Quillet, les insectes pollinisateurs ne peuvent pas être affectés par les néonicotinoïdes dans le cas de la betterave car celle-ci est toujours récoltée longtemps avant floraison. Ce sont les racines de la betterave qui sont exploitées, et non la plante. Pour éviter les risques de rémanence du produit dans les sols l'année suivant une récolte de betteraves, les planteurs incitent à la culture de céréales à paille sans fleurs, comme le blé ou l'orge, afin de ne pas faire prendre de risques à des insectes pollinisateurs attirés par les fleurs de tournesol ou de colza par exemple.

« Nous nous désolons de voir que le gouvernement n'a lu que la première ligne de l'avis de l'Anses sur le sujet sans regarder les annexes car les solutions de remplacement proposées, via l'utilisation de deux autres produits insecticides (famille des pyrethres et des cardamates) par traitements foliaires dans les champs, ne sont pas jugées efficaces » a ajouté Alexandre Quillet.

Le produit substitutif « Karateka », qui combine pyrethre et cardamate, est « efficace dans 20 % des cas seulement », dit-il en se basant sur une étude menée en 2017 chez des agriculteurs qui ont supprimé les néonicotinoïdes dès cette année-là. « Nous travaillons avec l'Inra sur plusieurs solutions de remplacement, via le biocontrôle ou la résistance génétique des plantes aux agresseurs, mais nous avons besoin encore de temps et nous demandons une dérogation pour utiliser les néonicotinoïdes encore deux ans », a dit Alexandre Quillet.

La France compte 26 000 planteurs de betteraves sur 480 000 hectares. Les cinq produits interdits dans un mois seront la clothianidine, l'imidaclopride, le thiaméthoxam, la thiaclopride et l'acétamipride, [selon le décret paru mercredi au Journal officiel](#).